

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIGNY**  
**1 rue du 8 mai 1945**  
**50570 MARIGNY**

Convocation : 11/12/08

Affichage : 24/12/08

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre à 20 H 30, les membres du conseil de la communauté de communes de Marigny, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes de Marigny sur la convocation qui leur a été adressée par le président de la communauté de communes.

**Présents :**

**Carantilly :** Marylène HENRY, Bernard PATIN, Pierre BOURGE.

**La Chapelle Enjuger :** Nelly VILLEDIEU, Philippe LAISNEY.

**Hébécrevon :** Gilles QUINQUENEL, Dany HUAUX.

**Le Lorey :** Michel SAVARY, Christophe DUCLOS, Gilles OZENNE.

**Lozon :** Gérard DEPERIERS, Françoise ROGER.

**Marigny :** Bernard BRIGNOT, Didier OZOUF, Yves HEROUARD, Fabrice LEMAZURIER, Jérôme LOUCHE.

**Le Mesnil-Amey :** Jacques CLAIRAUX, Thierry RAULINE.

**Le Mesnil-Eury :** Eric LEJOLIVET

**Le Mesnil-Vigot :** Pierre VAULTIER, Jean-Claude JEANNE.

**Montreuil Sur Lozon :** Jean AUVRAY, Michèle ORVAIN.

**Remilly Sur Lozon :** Philippe GOSSELIN, Désiré VOISIN, Lydie LOZOUET.

**Saint-Gilles :** Jean-Luc LEROUXEL, Jean-Pierre LECORNU, Michel HOREL.

**Absents excusés :** Michel TOUTAIN, Jacques THOUROUDE, Thierry DUBOURG.

Pierre BOURGE a été élu secrétaire de séance.

Le dernier compte-rendu a été adopté à l'unanimité des présents (rectification a été faite pour la somme indiquée concernant l'équipement informatique des écoles).

Avant d'ouvrir la séance, le président laisse la parole au commandant Mauduyt de la communauté de brigades de gendarmerie de Marigny- St Jean de Daye - St Clair Sur l'elle qui souhaite faire part aux membres de la communauté de communes de quelques informations sur le fonctionnement de la brigade.

## **1° Le point sur les commissions :**

### **a) Commission développement économique et aménagement de l'espace :**

F.LEMAZURIER fait le point sur sa commission.

**ZA la Chénée :** travaux d'aménagement : Fabrice Lemazurier présente le plan d'aménagement réalisé par le cabinet d'étude FHR d'une surface d'environ 5 ha situé près de la route St-Lô-Coutances. Les parcelles au nombre de 8 sont d'une superficie d'environ 6 à 7000 m<sup>2</sup>. Sur cet ensemble une zone tampon est prévue correspondant au secteur humide actuel. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré valide le principe d'aménagement présenté.

Le permis d'aménager pourra être déposé début 2009.

Ces travaux seront inscriptions au budget 2009. Une demande de subvention DDR sera sollicitée.

Une ligne EDF sera à déplacer et le prix du m<sup>2</sup> devra se situer entre 9 et 10€ H.T..

**ZA La Chevalerie :** Des devis « signalétique » (totem) seront vus en commission et cette dépense sera inscrite au budget 2009.

Une réunion est prévue avec le CG50 pour l'accès à cette zone et la rétrocession de la voirie le 9 janvier à 9H30.

## **b) Commission Jeunesse et formation :**

G.QUINQUENEL évoque les points suivants :

### - Motion pour le collège de Marigny

Considérant l'impact déterminant du collège de Marigny sur le développement territorial, y compris en matière de développement économique et d'animation locale,

Constatant l'évolution attendue des effectifs scolaires du collège, en cohérence avec la progression observée au niveau des écoles du territoire,

Considérant la dynamique initiée depuis 1995 sur le canton de Marigny par le biais du « Bassin de Formation », réseau scolaire innovant réalisé en partenariat entre la Communauté de Communes, l'Education Nationale et le Conseil Général de la Manche,

Considérant la très forte implication de la Communauté de Communes au sein du collège, que ce soit en matière de transport scolaire ou en participations financières (220 000 € versés depuis 10 ans, pour l'achat de matériel, l'aménagement de locaux, subventions au FSE..),

Considérant la qualité de l'offre de formation dispensée au sein du collège de Marigny, en particulier l'intégration réussie des élèves scolarisés en section SEGPA,

Considérant les investissements engagés par le Conseil Général au Collège de Marigny depuis ces dernières années (locaux administratifs, préau, cuisine, ateliers, CDI,...),

Les délégués de la Communauté de Communes de Marigny, à l'unanimité, demandent au Conseil Général de la Manche et à l'Inspection Académique :

- de **maintenir la carte scolaire existante**
  - de **poursuivre l'activité SEGPA** au sein du collège de Marigny
  - d'envisager des **travaux d'adaptation du collège** afin d'accueillir dans de bonnes conditions les futurs élèves attendus et de faire face à l'augmentation des effectifs.
- Enquête sur les attentes des jeunes et des associations faite par Adèle Hommet : elle avance et le comité de pilotage va se réunir lundi 22 décembre 2008.
- EPN (espace public numérique) mobile : Une démonstration est prévue fin janvier à Carantilly sur le thème de l'internet
- La commission jeunesse se réunira le 05 janvier 2009 à 18H30

## **c) Commission animation et vie associative :**

J.AUVRAY indique les informations suivantes sur sa commission :

Conseil des jeunes : La réunion d'installation a eu lieu le 17 décembre à 20H00 à la communauté de communes. Il est composé de 23 jeunes titulaires et 12 suppléants.

CLSH : la fréquentation est toujours bonne le mercredi et les vacances scolaires. Le CLSH sera ouvert pendant les vacances de Noël.

Téléthon : Une somme d'environ 6000€ a été récoltée.

RAM : spectacle de Noël : Il s'est déroulé le 14 décembre et a remporté un vif succès.

**d) Commission Tourisme, environnement et développement durable :**

D. OZOUF fait part des infos suivantes de sa commission :

Stagiaire au syndicat d'initiatives : une élève du BTS tourisme du Bon Sauveur s'est proposée dans le cadre d'un stage, de mettre en place une animation cet été : un marché du terroir nocturne. Le conseil après en avoir délibéré autorise le président à signer la convention de stage avec l'école.

Bilan centre aquatique : le bilan est toujours positif, la fréquentation toujours en hausse.

Rando MJT : le planning des randonnées est distribué.

SPANC : La commission se réunira pour la mise en place du service.

SMVV : Il est rappelé aux communes de transmettre au plus vite les infos sur les manifestations 2009 pour le guide.

Projet patinoire : une visite est prévue le 29/01/09 à Auxerre pour trois personnes de la CC de Marigny. Le conseil donne son accord pour prendre en charge les frais de chambre soit environ 100€ par personne.

**e) Commission voirie et travaux :**

M.HOREL fait le point de sa commission :

Pôle enfance : M. Horel indique qu'il a eu rendez-vous avec M.BOUSQUET, architecte, le mercredi 10 décembre à 15H15. Ce dernier a reconnu que les fuites sont dues à un défaut d'étanchéité et qu'il allait faire le nécessaire auprès de l'entreprise Eustache.

RD Peinture a fini la peinture du bureau du RAM.

Voirie : travaux 2008 : La réception est prévue le 14 janvier à partir de 9H00 (rendez-vous à la Communauté de Communes).

Travaux 2009 : Le conseil donne son accord de principe pour une nouvelle tranche de voirie en 2009. Le projet sera à étudier au printemps mais chaque commune doit déjà réfléchir à ses propositions.

Bâtiment Garlan : accès à la parcelle : les travaux avancent. L'entreprise Tisin pour le gros œuvre devrait intervenir début janvier.

**f) Commission des finances (N.VILLEDIEU) :**

**Emprunt pour le bâtiment Garlan : demande de financement CAM**

Monsieur le Président donne connaissance au Conseil du projet d'investissement suivant, représentant une dépense de 850 000 € pour la construction d'un bâtiment industriel sur la ZA la Chevalerie à Marigny

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et après échange de vues :

Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ;

nder à la Cais et décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie, aux conditions de la date de l' de l'établissement du contrat, l'attribution du prêt suivant :

- **moyen terme** de 850 000 €, destiné à assurer le financement du projet et dont le remboursement s'effectuera :

en 15 années

au taux fixe de 4.34 % l'an

en **échéances constantes**

selon une périodicité trimestrielle avec des frais de dossier de 200 €

- de prendre l'engagement au nom de la Communauté de Communes d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.

- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires

- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### Décisions modificatives :

1) D/2313-21 « ZA de la Chevalerie » + 30 000€

D/ 61522 « entretien des bâtiments » - 30 000€

Les comptes 021 et 023 seront crédités du même montant.

2) D/ 61522 « entretien des bâtiments communaux » - 12 000€

D/ 6411 « personnel titulaire » + 12 000€

3) D/ 61522 « entretien des bâtiments communaux » - 4 000€

D/ 678 « autres charges exceptionnelles » + 4 000€

#### Subvention d'équilibre pour l'association les petites canailles :

L'association « Les petites canailles » qui gère la crèche sollicite, comme prévu, une subvention d'équilibre de 25 000 €. Comme stipulé dans le Contrat Educatif Local dont la crèche fait désormais partie intégrante, cette somme sera subventionnée à hauteur de 58.5% par la CAF.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide le versement de 25 000€ à l'association « les petites canailles », somme qui sera réglée à l'article 6574 « subvention »

#### Cadeaux de naissance :

A la demande de Mme Fillatre, comptable du Trésor, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'offrir à Christelle NICOLLE, Animatrice du RAM et à Sabine BRIARD, Directrice de la crèche un cadeau pour la naissance de leur enfant.

Le conseil donne son accord.

## **2) Contrat de territoire 2009 avec le CG 50 :**

### **Salle socio-culturelle à Hébécrevon**

Gilles Quinquenel indique à l'assemblée que la commune d'Hébécrevon souhaite réaménager sa salle de sport en salle socio-culturelle. Le conseil Général pourrait subventionner ces travaux dans le cadre du contrat de territoire. Pour ce faire, il faut que la communauté de communes de Marigny donne son accord ce qui implique qu'elle ne peut réaliser un tel projet communautaire car le Conseil Général ne subventionne qu'un seul projet par territoire. Le conseil communautaire à l'unanimité donne son accord au projet de la commune de d'Hébécrevon sous

maîtrise communale.

Un projet de salle avec une ou plusieurs communautés de communes serait à étudier.

## **2) Questions diverses :**

Programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Taute : le conseil communautaire donne son accord pour participer financièrement à cette lutte en adhérant à la fédération départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche. Mais les communes s'occuperont elles-mêmes de l'action à faire sur leur territoire (mise en place du piégeage...). Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle compétence de la Communauté de Communes mais bien de la prise en charge financière seulement.

### Bulletin communautaire N°2

Le Président indique que la commission communautaire se réunira prochainement pour la réalisation du bulletin communautaire N°2.

### Etude sur un éventuel regroupement du St-Lois :

Le président indique qu'une réunion spéciale du bureau sur ce sujet se tiendra le 22 janvier 2009.

Le comité de suivi se réunira le 15 janvier 2009 à 20H30 à la CCASL .

### Concours du Receveur communautaire : Attribution d'indemnité :

Le conseil communautaire :

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

décide :

- de demander le concours du receveur communautaire pour assurer des prestations de conseil et
- de lui accorder l'indemnité de conseil
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à N. FILLATRE, Receveur communautaire.

### Reversement aux diverses associations de la subvention DDJS dans le cadre du projet éducatif local

Le Président indique que la DDJS dans le cadre du projet éducatif local et de ses actions 2008 a attribué la somme de totale de 3 287€. Cette somme est à répartir entre différentes structures, à savoir : 500€ pour la maison de jeunes(liens internet entre maisons de jeunes), 500 € pour le conseil des jeunes (fête de la musique) 1250€ pour l'ACLAM (800 :journée des sports et des associations, 200€ stage char à voile, 250€ safari photo), 350 € pour le conseil de jeunes (tournoi de BMX) et 307€ pour Familles Rurales(150€ stage escalade, 157€ stage pêche).

Le conseil communautaire donne son accord pour reverser ces sommes aux différentes associations.

Dates réunions 2009 et budget :

Bureau : 22/01/09

Bureau ou A.G. : 05/02/09

A.G. : 26/02/09

Bureau et commission des finances : 19/03/09

A.G. (budget) : 26/03/09 ou 02/04/09

Avant de lever la séance à 23h30 le président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous les membres du conseil communautaire ainsi qu'à leur famille.

Le secrétaire,  
P.BOURGE

Le président  
Ph.GOSSELIN

Derniers chiffres INSEE de la population des communes :

Marigny :	2 118	Lozon	307
Montreuil Sur Lozon	267	Le Mesnil Amey	264
St Gilles	878	La Chapelle Enjuger	661
Carantilly	596	Le Mesnil Vigot	248
Hébécrevon	1 111	Le Mesnil Eury	176
Remilly Sur Lozon	652	Le Lorey	591